

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2025



PRÉSENTÉ EN CONSEIL MUNICIPAL

LE 25 FÉVRIER 2025

COMPRENDRE LE ROB

Chaque année, dans toutes les communes de plus de 3500 habitants et dans les deux mois précédant le vote du budget, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) contenant (L. 2312-1 du CGCT) :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement/investissement)
- les engagements pluriannuels envisagés par la commune : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette pour assurer l'information sur la situation financière

Ces éléments budgétaires et financiers interviennent après avoir contextualisé la situation de la commune dans un environnement économique, social et politique global.

Le rapport donne lieu à un débat d'orientation budgétaire soumis à un vote traduit par une délibération et relaté dans un compte rendu de séance.

Le ROB est transmis à la préfecture et au président de Nîmes métropole sous 15 jours après son examen en conseil municipal. Il est également mis à la disposition du public, notamment sur le site Internet.

Le budget primitif sera voté au cours d'une séance ultérieure et distincte (généralement fin Mars à Bouillargues).

ROB 2025 – PRESENTATION GENERALE

Contexte économique et social global

France

- Principales projections économiques 2025
- Une situation politique inédite

Projections pour le budget 2025 de Bouillargues

Contexte local

- Budget 2025 de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée
- ROB 2025 du Département du Gard
- Nîmes métropole : éléments du budget 2025

Nîmes métropole et Bouillargues : liens financiers

Données générales de Bouillargues

Enfance et jeunesse

Activité locale, emploi et revenus

Habitat et logements sociaux

Rappel du projet de mandat 2020/2026

Rétrospective 2023 : recettes et dépenses

Evolution de la capacité d'autofinancement

Dettes : baisse continue des charges financières

Rappel des objectifs d'évolution

Budget général

- Section de fonctionnement : recettes (fiscalité, dotations, compensations intercommunales, loyers et tarifs, autres) et dépenses (générales, personnel, subventions, autres)
- Investissement : programmation pluriannuelle sur le mandat, dépenses et recettes 2025

Budget annexe « cimetière »

CCAS : informations sur le budget et les actions

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL GLOBAL

Selon les analyses de décembre 2024 de l'OCDE, l'économie mondiale devrait rester résiliente malgré des difficultés considérables. **La croissance du PIB mondial** devrait atteindre 3.3 % en 2025 et en 2026, contre 3.2 % en 2024.

L'inflation devrait continuer de diminuer, passant de 5.4 % en 2024 à 3.8 % en 2025 puis à 3.0 % en 2026, grâce à l'orientation restrictive persistante de la politique monétaire dans la plupart des pays.

L'inflation globale est déjà revenue au niveau des objectifs fixés par les banques centrales dans près de la moitié des économies avancées et près de 60 % des économies de marché émergentes.

La situation **du marché du travail** s'est progressivement détendue, même si le chômage reste bas par rapport aux niveaux observés par le passé. La forte progression des salaires nominaux et la poursuite de la désinflation ont renforcé le revenu réel des ménages.

La croissance de la **consommation privée** reste néanmoins atone dans la plupart des pays, compte tenu de la faiblesse de la confiance des consommateurs. Les échanges mondiaux se redressent en volume et devraient augmenter de 3.6 % en 2024.

FRANCE

PRINCIPALES PROJECTIONS ECONOMIQUES 2025

La Banque de France abaisse sa prévision de croissance à 0,9 % l'an prochain, contre 1,2 % attendu en septembre 2024.

L'inflation devrait poursuivre son repli en 2025 et s'établir à 1,6% avant de rebondir légèrement à 1,7% en 2026 puis 1,9% en 2027, un niveau proche de la cible de 2% fixé par la Banque Centrale Européenne.

La Banque de France prévient par ailleurs que les marchés du travail ralentiront en 2025 et en 2026, portant le taux de chômage à 7,8%, avant d'accélérer de nouveau grâce à la reprise de la croissance.

(Données décembre 2024)

FRANCE : UNE SITUATION POLITIQUE INÉDITE

- Après la dissolution de l'assemblée nationale en juin 2024, l'équilibre politique a été bouleversé et le Gouvernement BARNIER a été censuré. En décembre 2024, la loi de Finances 2025 n'a donc pas été approuvée.
- Une **Loi de Finances spéciales** a ensuite été approuvée le 19 décembre 2024 afin de permettre d'assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement des services publics sans qu'aucune nouvelle orientation politique ne soit prise. Cette Loi laisse des imprécisions sur les concours financiers versés par l'Etat aux collectivités (modalités de calcul, gel...).
- Un nouveau projet de loi de finances 2025, présenté par le Gouvernement BAYROU a été définitivement adopté le 6 février 2025
- Face à ce calendrier inédit et face à l'inflation des normes, les collectivités risquent de ne pas engager de projets structurants.

PROJECTIONS POUR LE BUDGET 2025 DE BOUILLARGUES

Sans orientations précises, le budget 2025 de la commune sera construit avec **prudence** :

- Stabilité en volume des impôts (qui représentent la recette principale de la commune)
- Baisse des dotations évaluée à 3%
- Subventions d'investissement inscrite ad minima
- FCTVA minorée de 3 % (le taux devrait passer de 16,404 % à 14,850 %)
- Dépenses de fonctionnement intégrant une inflation de 3 %
- Stabilité des dépenses de personnel, prévoyant un GVT à 3%
- Abaissement du fonds verts

A noter que le flou national laisse également des doutes sur le marché bancaires et que certains prévisionnistes (comme le cabinet en conseil en finances locales Michel Kopfler) craignent que les collectivités empruntent plus cher, ce qui pourrait compromettre les investissements. A Bouillargues, un emprunt sera inscrit pour financer les projets engagés. La capacité de remboursement existe mais selon le taux obtenu, le niveau de remboursement sera peut-être impacté à la hausse à partir de 2026.

CONTEXTE LOCAL

... BUDGET 2025 DE LA RÉGION OCCITANIE

Le 18 décembre 2024, lors d'une conférence de presse, elle [Carole DELGA] a annoncé que les subventions allouées par la collectivité seraient réduites de 5 % minimum l'an prochain, et jusqu'à 20 % dans certains cas. L'économie attendue est en cours d'estimation.

« J'ai décalé le vote du budget à début 2025. Nous sommes en train de faire le travail, politique régionale par politique régionale », explique-t-elle.

Source, Ste Médiacités, article du 18/12/24

À noter qu'une coupe des crédits régionaux destinés à financer les projets des collectivités est envisagée. Cela peut engendrer à terme une baisse des recettes d'investissement de la commune qui a signé un contrat « Bourg Centre » avec la Région, contrat destiné à rendre la commune prioritairement éligible aux subventions régionales.

CONTEXTE LOCAL

... ROB 2025 DU DÉPARTEMENT DU GARD

Source : délibération du conseil départemental du 6 décembre 2024

Un exercice 2025 délicat basé sur les constats suivants :

- le Conseil départemental ne dispose plus de possibilités d'agir sur la fiscalité. Ses recettes sont, dans une très large proportion, issues de dotations de l'État ou dépendent de la conjoncture nationale.
- Augmentation de certaines dépenses obligatoires, notamment dans le domaine social.
- Stagnation des recettes de fonctionnement, sauf à ce qu'il y ait une reprise des recettes liées aux droits de mutation.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2025 incite à s'interroger sur les grands déterminants de l'évolution des dépenses et recettes de la collectivité ainsi que les conditions de soutenabilité des exercices à venir.

Grâce à une gestion saine annoncée par la Majorité lors des exercices précédents, même si les marges de manœuvre sont réduites, le Conseil départemental met tout en œuvre pour poursuivre l'intégralité de ses politiques au service des Gardoises et des Gardois,

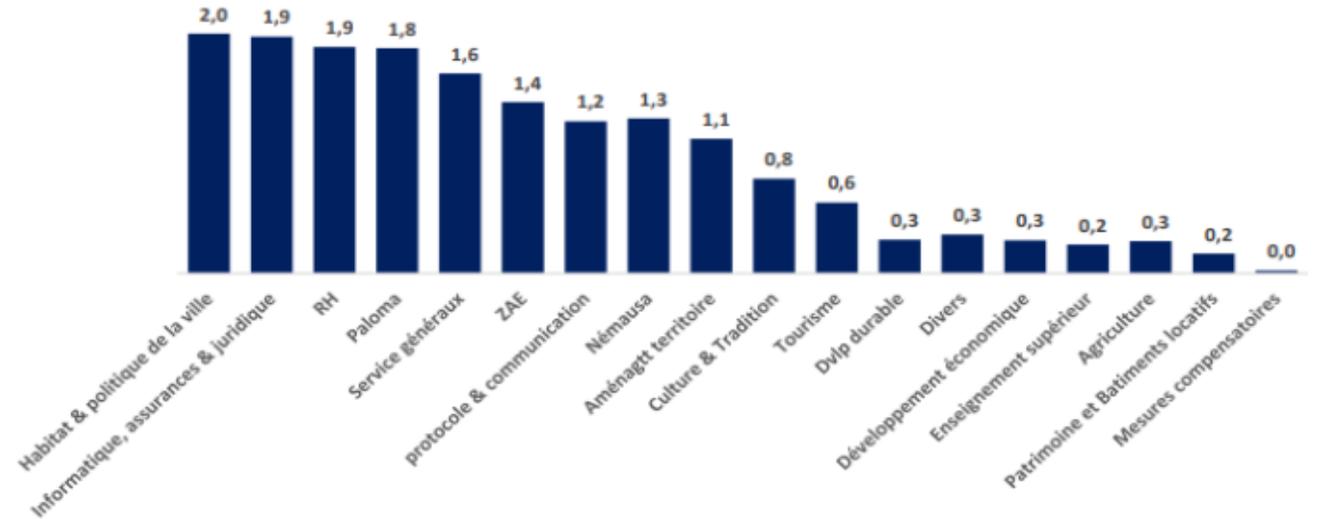
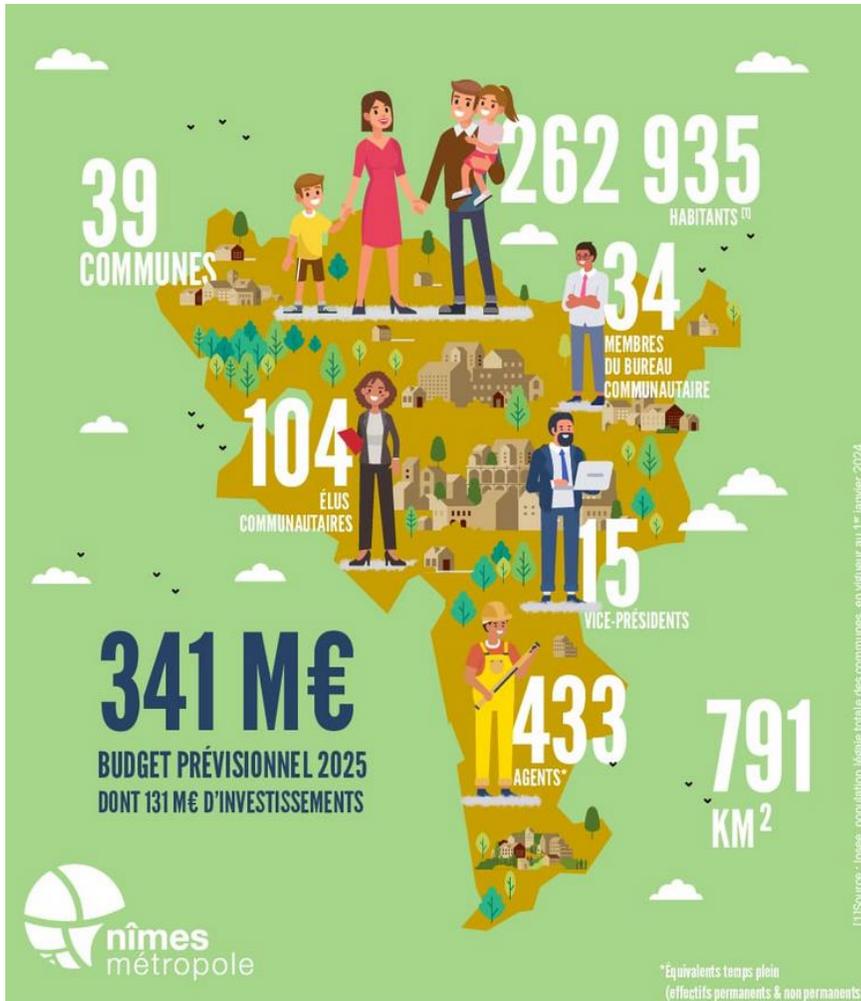


Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin

Protéger notre santé et notre qualité de vie

Relier les personnes et les territoires

NÎMES MÉTROPOLE : ÉLÉMENTS DU BUDGET 2025



Les grands projets de Nîmes Métropole

- ✚ Mobilité – Pôle d'échange Multimodal
- ✚ Mobilité – Plan Vélo
- ✚ Mobilité – Extension de l'infrastructure TCSP à Caissargues
- ✚ GEMAPI : PAPI III
- ✚ AEROPORT : transfert de propriété
- ✚ NIMES SUD : Création de la Zone d'activité économique (ancien Oc Via)
- ✚ Accueil et développement de nouvelles activités économiques
- ✚ Déploiement du 100 % compostage

Fiscalité

- Foncier bâti : 0%
- Foncier non bâti : 4,09 %
- CE : 34,30 %
- TH résidences secondaires : 10,77 %
- TEOM : 10,54 % (signalé à la baisse de 10%)

NÎMES MÉTROPOLE ET BOUILLARGUES

RAPPELS DES LIENS FINANCIERS

En fonctionnement

L'attribution de compensation (AC) : versée par Nîmes métropole selon les compétences transférées: DSI, médecine préventive, plateforme administrative, CIUVP, conseil en économie partagée... Elle est réajustée à chaque transfert de compétences par la CLECT. Le montant 2025 devrait être stable autour des 504 000 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) – facultative pour les communautés d'agglomération : instituée en 2002 par Nîmes métropole, elle est calculée selon plusieurs critères : potentiel fiscal des 4 taxes locales, revenu par habitant, population DGF, taux de logement social, nombre d'élèves, longueur de voirie... Elle est évaluée à 57 000 € en 2025.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : créé en 2012, c'est un outil de péréquation horizontale entre collectivités locales. En 2022, les 39 communes, membres de Nîmes Métropole, ont bénéficié de 5,49 M€ et Nîmes Métropole de 2,54 M€. Le montant et la répartition de l'enveloppe de F.P.I.C. 2025 devrait être à la baisse (131 108 € en 2024). Le montant exact ne sera notifié qu'au second semestre 2025.

En investissement

Les fonds de concours : ils permettent d'aider au financement de projets d'investissement dans divers domaines (voirie, accessibilité, sport, rénovation des bâtiments communaux...). La somme allouée à Bouillargues est de 956 380 € maximum pour la totalité du mandat 2020/2026. **Cette enveloppe a été complètement consommée. La commune continue de déposer des demandes de fonds de concours, mais avec une aide réduite de 20 % du reste à charge communal.**

DONNÉES GÉNÉRALES DE BOUILLARGUES

SOURCE INSEE ET MAIRIE

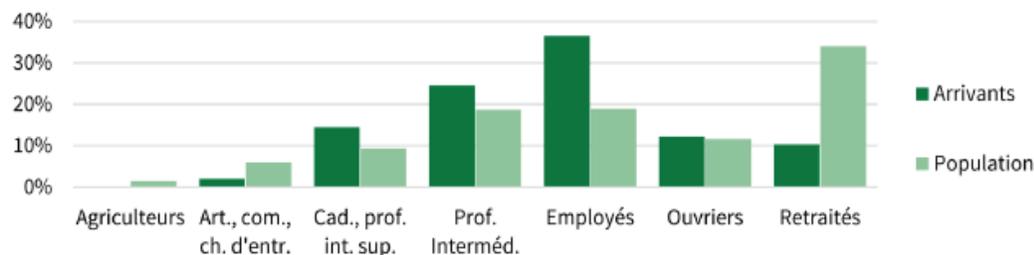
6251 habitants au 1^{er} janvier 2025 : -0,9 % depuis 2015. Le phénomène ne concerne pas que Bouillargues mais a des conséquences sur la vie locale.

Les 45 et 59 ans sont les plus nombreux à Bouillargues avec une majorité de femmes.

NOMBRES ELECTEURS INSCRITS SUR LISTE PRINCIPALE PAR ELECTION

Élection municipale 2020	Élections départementale et régionale 2021	Élection présidentielle 2022	Élection européenne 2024
5 018	5 039	5 056	5 015

CSP des nouveaux arrivants par rapport au reste de la population



Source : Insee, 2021

ETAT-CIVIL 2024

- 29 mariages (+ 7 par rapport à 2023)
- 22 PACS
- 29 décès à Bouillargues et 32 transcriptions
- 3 changements de nom
- 29 naissances hors commune + 7 par rapport à 2023
- 2 baptêmes civils
- 12 reconnaissances anticipées
- 17 attestations d'accueil
- 62 recensements militaires

SENIORS

En moyenne 50 résidents accueillis à la maison de retraite « Résidence du Languedoc » ; 5 chambres doubles et une unité « Alzheimer »

La part des plus de 75 ans représentent 11,8 % de la population en 2021 contre 8,2 en 2010

ENFANCE ET JEUNESSE

- Nombre d'enfants scolarisés (2024/2025) :
 - Élémentaire : 301 (+7) et maternelle : 153 (+7 avec l'arrivée de nombreux élèves en petites sections et une classe menacée de fermeture finalement maintenue). **Les prévisions de fermeture de classes inquiètent toujours et sont sous surveillance.**
 - Ecole privée sous contrat Charles Péguy : 216 élèves (dont 82 Bouillarguais, - 9)
 - Collège Les Fontaines : 825 élèves (dont 280 Bouillarguais)
 - Une école privée (hors contrat) bilingue à pédagogie Montessori accueille une quinzaine d'enfants en temps scolaires et pendant les mercredis et les vacances de la maternelle au collège.
- Une cinquantaine d'enfants de 3 à 11 ans accueillis régulièrement le mercredi et pendant les vacances scolaires à l'ALSH
- Le Point Rencontre Jeunes a repris aussi de l'ampleur : il est ouvert pendant les vacances scolaires (sauf Noël) pour les ados. Le partenariat est renforcé avec le collège depuis 2 ans
- Petite enfance
 - La crèche (associative) accueille une quarantaine d'enfants réguliers et 25 enfants occasionnels. Un renouvellement de la Direction et du bureau a été opéré en 2024. Le partenariat est en cours de redéfinition
 - D'autres solutions sont offertes aux parents pour l'accueil des 0/3 ans : micro-crèche, assistante maternelles, MAM...



23 minutes

La durée moyenne des déplacements domicile-travail

ACTIVITE LOCALE, EMPLOI ET REVENUS

Sources : France Travail, CAF, INSEE, DGFIP

EMPLOI – CHOMAGE

En 2021

des indicateurs locaux meilleurs qu'au niveau national

Indicateurs	Bouillargues	France
Emploi total au lieu de travail	1 441	27 368 147
dont part des emplois salariés (%)	78,1	86,3
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	77,5	74,7
Taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement) (%)	10,4	12,1

2010 2015 2021

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

Au 4^{ème} trimestre 2023

La commune compte 445 demandeurs d'emplois : soit + 5,95 % entre 2022 et 2023, contre -0,04 % au niveau du département du Gard et +0,72 % au niveau de la Région Occitanie

ENTREPRISES - 2022

230 établissements employeurs, dont 75 % emploient entre 1 et 9 salariés pour un total de 1 336 employés. La part des services est majoritaires

346 particuliers employeurs fin 2022

90 entreprises créées en 2022, dont 59 entreprises individuelles

REVENU MOYEN PAR FOYER FISCAL



Source : DGFIP, 2023

HABITAT ET LOGEMENTS SOCIAUX

Dénombrement des logements sociaux au 1/1/24

- **Taux de réalisation** : 7,5 %
- **Objectif 25 %** : 687 logements à réaliser
- **Réalisés** : 207 logements
- **Déficit** : 480

NB : 2906 logements recensés en 2021 dont 93,4 résidences principales.

Depuis juin, la commune adhère à l'association « communes solidaires SRU » destinée à ouvrir le débat, de façon apolitique, autour des difficultés d'application de la loi SRU et des contraintes subies par les communes carencées.

Evolution du prélèvement

2019	0 €
2020	2 506 €
2021	43 047 €
2022	94 896 €
2023	93 821 €
2024	230 185 €
Projection 2025	250 000 €

La commune étant en **carence**, c'est-à-dire qu'elle ne réalise pas assez de logements sociaux au regard des objectifs de la loi SRU, l'Etat applique une pénalité qui évolue chaque année et qui a été largement majorée en 2024 (+200 %)

La commune a déposé un recours contre l'arrêté fixant la pénalité 2024. Le dossier n'est pas encore jugé.

Une réflexion est en parallèle menée pour déduire le maximum de dépenses pour réduire cette pénalité.

RAPPEL DU PROJET DE MANDAT 2020/2026

UN COMPLEXE SPORTIF MULTIGÉNÉRATIONNEL

Notre gestion financière est basée sur une démarche de responsabilité et de clarté

SÉCURITÉ

Nous renforçons la sécurité de proximité

ÉCOLOGIE ET EMBELLISSEMENT

Nous voulons préserver, protéger et valoriser Bouillargues

CREATION D'UN « **BUDGET VERT** »

URBANISATION MAÎTRISÉE

Nous posons les bases du quotidien pour pouvoir envisager demain

Des animations toute l'année et pour tous les âges

PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Nous donnons aux enfants les moyens pour bien grandir et à notre jeunesse les solutions pour s'épanouir

SOCIAL

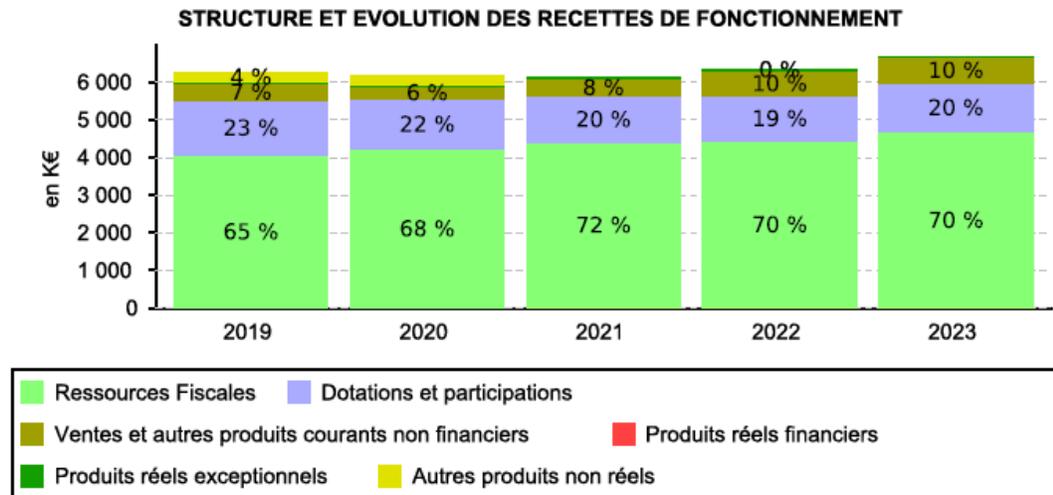
Nous sommes attentifs et bienveillants envers les plus fragiles

Nous prôtons une action culturelle et artistique forte

RÉTROSPECTIVE SUR LES RECETTES 2023

(CHIFFRES 2024 NON CONNUS A LA DATE DU ROB)

FONCTIONNEMENT



La fiscalité : première source de recette de la commune.

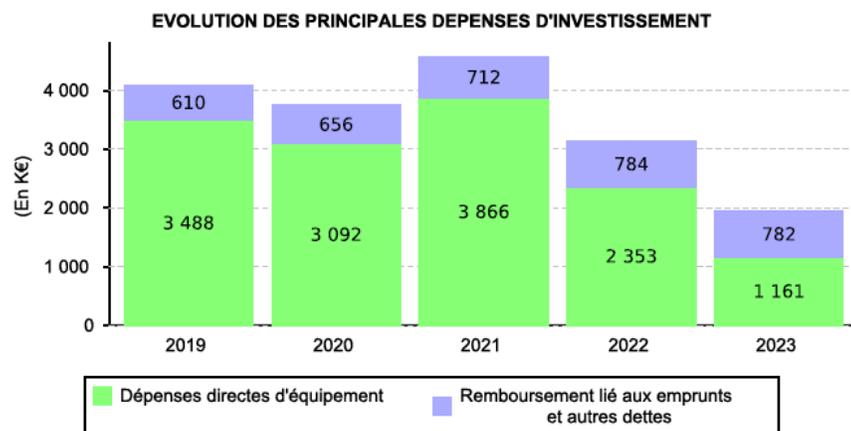
INVESTISSEMENT

Pas d'emprunt souscrit depuis plusieurs années, donc des investissements réalisés grâce à l'autofinancement et malgré des subventions à la baisse (lenteur de versement de certains financeurs et taux de subvention abaissé).

RÉTROSPECTIVE SUR LES DÉPENSES 2023

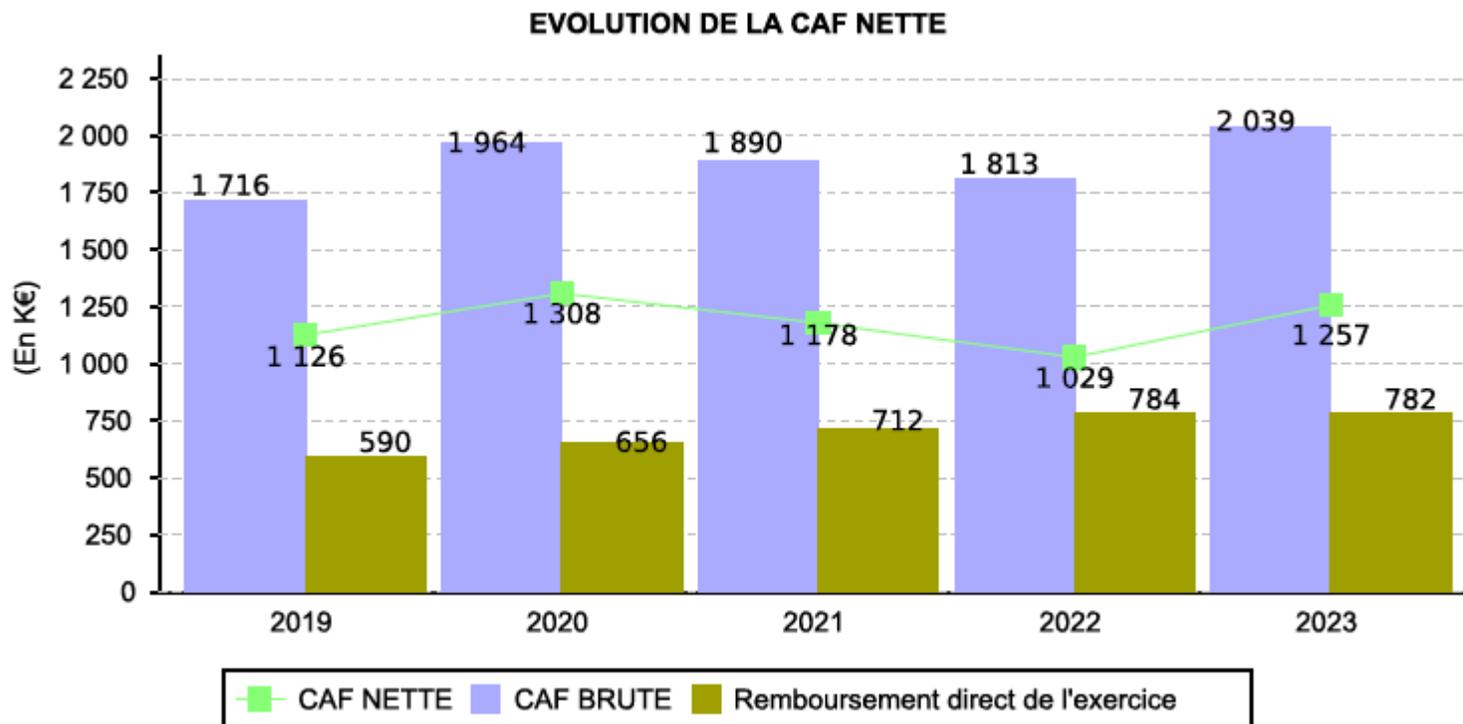
2023 En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	270	309	290	286
Charges de personnel	331	586	598	582
Charges de gestion courante	102	142	116	119
Charges réelles financières	19	30	23	18
Charges réelles exceptionnelles	2	7	6	6

Des charges de personnel et financières toujours nettement plus basses que les moyennes de la strate.



Un décalage entre le prévisionnel ambitieux des dépenses d'investissement et leur réalisation depuis 2022, mais un rattrapage à venir à partir de 2024 avec la sortie des projets prévus au PPI.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

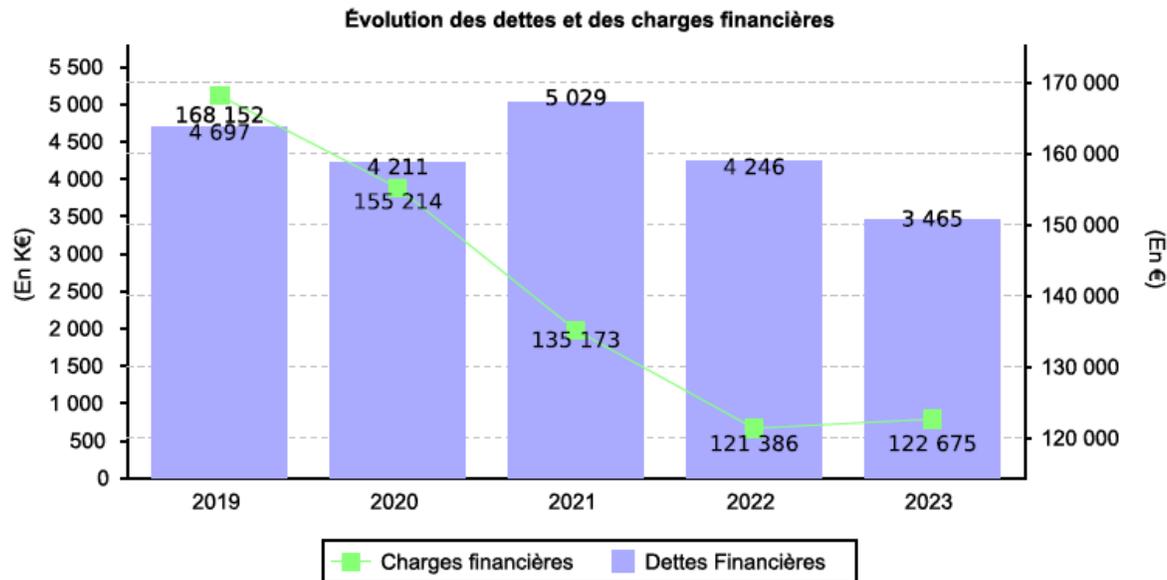


La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

A Bouillargues, le niveau est stable et très satisfaisant.

Il a augmenté de plus de 200 000 € en 2023.

DETTE : BAISSSE CONTINUE DES CHARGES FINANCIÈRES



En 2024, le remboursement des intérêts a représenté 116 000 € et l'encours de la dette était de 3 426 852,75 €

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

La dette par habitant était de 453 € par habitant au 31 décembre 2024, soit une baisse de 190 € en 2 ans et de 870 € depuis 2008 (début du 1^{er} mandat). Cette dette est de 758 € par habitant pour les communes de même strate au 31/12/2023.

La capacité d'emprunt sur le reste du mandat est de 2,5 M€ (en conservant une dette par habitant de 750 €).

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT moins de 1 an !

En 2028, à niveau d'emprunt égal, le remboursement de la dette ne serait plus que de 292 840 € (contre 634 462,23 € en 2024). Elle s'éteindrait en 2035, soit dans 10 ans.

RAPPEL DES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION

1/ Maintenir des dépenses réelles de fonctionnement stables et réalistes

- Dépenses à caractère général (011) encadrées grâce à la relance régulière des marchés, au suivi des budgets par service avec l'élu délégué et chaque responsable et à la recherche d'optimisation des coûts de fonctionnement ; d'autant plus dans le contexte inflationniste actuel
- Dépenses du personnel (012) maîtrisées grâce au maintien des effectifs et à une organisation optimisée

2/ Réaliser le projet de mandat et les grands investissements prévus

3/ Satisfaire le besoin de financement de la collectivité

- En maintenant un autofinancement solide, signe d'une gestion maîtrisée et rassurant pour les banques qui notent ainsi très favorablement la commune
- En optimisant le recours à l'emprunt
- En anticipant la baisse des subventions (baisse du fonds verts et des subventions régionale annoncée, atteinte enveloppe maximale fonds de concours)
- En maintenant une trésorerie optimale et rassurante pour assurer les dépenses régulières sans avoir à recourir à des lignes de trésorerie (jamais fait depuis le début du mandat)



Malgré cette gestion serrée et une CAF solide, la commune doit intégrer un « effet ciseau » (hausse des dépenses + baisse des recettes) de plus en plus marqué qui restreint les marges de manœuvre.

RECETTES FISCALES

Revalorisation
des bases
fiscales 2025

1,7 %

Après la baisse continue des impôts locaux sur le mandat 2014/2020, pas d'augmentation des taux pour 2025 malgré la suppression de la TH

- Taxe sur le foncier bâti : 21.76 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 54.87 %

Rappel : dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), un coefficient correcteur est appliqué au produit de TFPB transféré aux communes, afin d'assurer une compensation équilibrée. Il est calculé en comparant les ressources perdues et les ressources transférées.

Autres recettes fiscales principales

Taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité (*variable selon la météo !*), taxe additionnelle aux droits de mutation (*à la baisse en raison de la crise immobilière*), fonds de péréquation des ressources intercommunales, pour un total stable en cours d'estimation à 370 000 € en 2025.

DOTATIONS : ETAT DES LIEUX

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DSR cible	141 506	70 753	0	0	0	0	0
DSR Péréquation	101 642	104 291	105 773	103 154	120 869	133 780	110 000
DSR Bourg centre	328 013	337 687	355 601	371 991	398 608	423 883	410 000
DGF	308 715	304 832	304 000	296 141	293 292	289 252	285 000
DNP	156 645	149 347	145 555	140 341	140 801	134 873	130 000
TOTAL	1 036 521	966 910	905 920	911 607	953 570	981 788	965 000

FOCUS DGF

Affectée en recette de fonctionnement et donc libre d'emploi, la DGF représente environ 15 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités et joue donc un rôle majeur pour la constitution de l'autofinancement, principal levier d'investissement.

Pour rappel : La DGF a été mise en place pour compenser le versement représentatif de la taxe sur les salaires, ressource qui remplaçait déjà la taxe locale sur les ventes au détail perçue par les communes (supprimée en 1967 en raison de la généralisation de la TVA). La DGF devait évoluer dans des proportions comparables aux ressources supprimées. C'était la garantie d'une compensation à l'euro près.

La suppression de l'indexation de la DGF sur l'inflation, ainsi que les baisses de DGF entre 2014 et 2017 remettent en question cet édifice.

Source : analyse financière du bloc communal, AMF, novembre 2023

COMPENSATIONS INTERCOMMUNALES

Attribution de compensation : annoncée à 504 000 € (stable) en tenant compte

- Du transfert des compétences (développement économique, qualité de l'air, GEMAPI, ZAE, pluvial...)
- De l'adhésion aux services mutualisés : plateforme administrative (conseil juridique), CIUVP, briques informatique et téléphonie (Direction Numérique), Délégué à la Protection des Données, prévention hygiène et sécurité, conseil en économie partagée

Montant est estimatif et sera révisé au cours du mois d'avril 2025, une fois connus les coûts de mutualisation 2024

Le versement par Nîmes Métropole est réparti en 4 échéances.

Dotation de solidarité communautaire : suite à l'actualisation des données, Bouillargues devrait percevoir environ 57 000 € en 2024 (comme depuis 2022 – Nîmes Métropole fixera la somme exacte en avril 2025)

AUTRES RECETTES

Loyers et tarifs

- Maintien des tarifs (location de salle, photocopie...) réactualisés en 2024 au regard de l'inflation
- Stabilité du loyer de la MAPAD qui évolue selon le bail renouvelé en 2020 (indexation sur l'indice de référence des loyers)
- Stabilité des autres baux (hors revalorisation indiciaire)
- Maintien d'un tarif avantageux (35 €) pour les Bouillarguais pour le grand concert de l'été 2025 : Alain Souchon et ses fils reviendront dans les arènes le 5 juillet après l'annulation en raison de la pluie en 2024

Jeunesse

- Stabilité (sauf en cas de reprise de l'inflation) des tarifs du temps méridien dont la dernière mise à jour date de septembre 2024
- Une réflexion est engagée pour optimiser les tarifs de l'ALSH et tenir compte du profil des familles et du coût du service
- La Convention Territoriale Globale (CTG) signée en juin 2022 organise les relations techniques et financières entre la commune et la CAF au sujet des projets liés à l'enfance. Les recettes sont évaluées avec prudence au regard du recul récent de la CTG et de l'obscurité du dispositif. Un contrôle des décomptes devra aussi être mené

FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) – part fonctionnement

- Les dépenses d'entretien de la voirie, des bâtiments publics et les dépenses d'entretien des réseaux peuvent être intégrées au FCTVA
- 20 000 € estimés en 2025 (⚠ la part de fonctionnement du FCTVA devrait être supprimée en 2026)

DÉPENSES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (011)

GESTION MAÎTRISÉE FACE A L'INFLATION

- Recherche permanente d'optimisation pour faire face à l'inflation qui a été forte depuis 2023 mais qui devrait se stabiliser en 2025 ; négociation des achats, tous services confondus et dès le 1^{er} € !
- Budget de fonctionnement des « services techniques » (le plus important) maintenu ou réévalué
- Marchés publics conclus
 - Certains sont renouvelés à la hausse : contrats d'assurance, fourniture de gaz et d'électricité ; le nouveau marché de fournitures de gaz et électricité applicable au 1^{er} janvier 2025 est à la hausse (+ de 30 % à consommation égale)
 - Certains sont stabilisés pour l'entretien des bâtiments, la location des véhicules (une partie de la flotte a été achetée et réflexion pour mieux gérer les locations ponctuelles de type nacelle), entretien des espaces verts de la ZAC des Combes et des Cardonniers
- Gestion des services enfance confiée à la Ligue de l'Enseignement (périscolaire + extrascolaire + PRJ) suite à un renouvellement du marché en 2024 pour 3 ans – Volonté affirmée de mieux superviser ce service
- Intégration de la **forte pénalité pour non réalisation de logements sociaux : plus de 250 000 €** ; majorée depuis 2024 malgré les efforts faits par la commune
- Maintien d'un budget culture soutenu pour offrir une programmation qualitative (Alain SOUCHON programmé cet été dans les arènes)
- Maintien de la participation à 45 € par enfant en maternelle et en élémentaire (réévaluation faite en 2024)
- Augmentation de la cotisation au SDIS à 205 570,74 € (+ 12 284,84€ par rapport à 2024)
- Prévision de 40 000 € de dotation pour risques (comme depuis 2016, jamais utilisée)

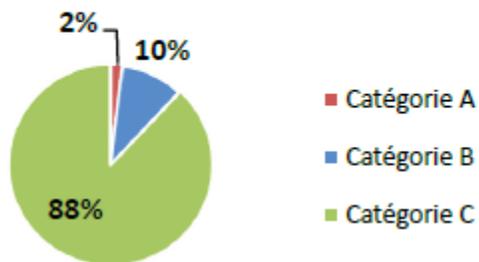
RESSOURCES HUMAINES

EXTRAIT DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 ÉTABLI EN 2024

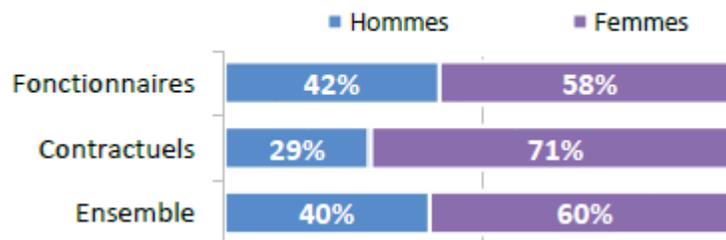
58 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 43 fonctionnaires
- > 7 contractuels permanents
- > 8 contractuels non permanents

Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



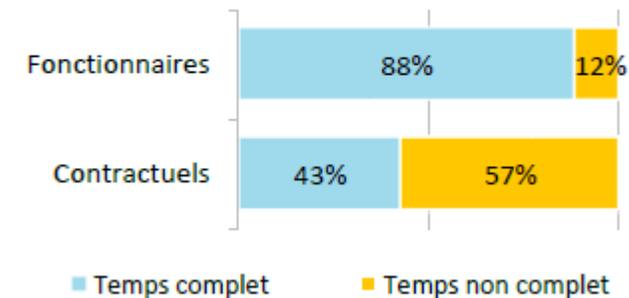
10 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

2 accidents du travail déclarés au total en 2023

2 accidents du travail pour 58 agents en position d'activité au 31 décembre 2023

En moyenne, 20 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Répartition des agents à temps complet ou non complet



En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,29%	0,00%	3,69%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,58%	0,00%	6,52%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,58%	0,00%	6,52%	0,00%

DEPENSES DE PERSONNEL (012)

EFFECTIF STABLE MAIS DES INCERTITUDES

Révisées, en tenant compte de plusieurs points :

- Stabilité des effectifs et adaptation permanente face aux mobilités
- Avancements réguliers de grades en application des LDG
- Nouveau contrat d'assurance statutaire en augmentation : près de 100 000 € à prévoir
- Revalorisation du prix du service de paie à façon du CDG (passe de 9,55 € en 2024 à 10,40 € le bulletin en 2025)
- Suppression annoncée de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)
- Prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité à 3 %
- Augmentation attendue de 3 points de la cotisation employeur CNRACL (retraite)
- Augmentation de + 1,6 % du plafond de la sécurité sociale
- Le niveau des indemnités journalière passera 90% et non 100 % comme auparavant

DONNEES 2023 (source : rapport social unique 2023 – dernière version connue à la date du ROB)

- Les **charges de personnel** représentent 45,11 % des dépenses de fonctionnement
- La **part des primes et indemnités** sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,99 %
- 14 213 € consacrés à la **formation** en 2023 (budget en hausse)

ACTION SOCIALE

Pour ses agents, la commune adhère au **CNAS** qui reverse près de 9000 € d'aides (soit 236 prestations variées : CESU, chèques culture, billetterie cinéma, aides rentrée/noël, séjours...) à 34 utilisateurs.

Par délibération du 10/12/24, la commune a mis à jour son **niveau de participation au contrat de prévoyance** labellisé des agents 7 € par mois contre 50 € par an auparavant.

Réflexion prévue (avant fin 2026) pour la participation obligatoire à la **mutuelle**.

Depuis 2024, les agents bénéficient de **tickets restaurants** : le coût collectivité en année pleine est évalué à 30 000 €

SUBVENTIONS 2025 PLUS DE 325 000 € D'AIDE PREVUE

Soit 15 % du
budget de
fonctionnement
consacré à la vie
associative

- Financement des associations :
 - Aide directe : plus de 115 000 € pour accompagner leurs activités auprès des Bouillarguais et un soutien supplémentaire apporté aux associations les plus actives.
 - Avantages en nature (personnel, locaux, matériel mis à disposition gratuitement) : évalués à 325000€ (base 2023) – 6 associations bénéficient d'une convention d'objectifs
- Subventions aux écoles, dont le forfait communal versé à Charles Péguy pour les élèves Bouillarguais qui y sont inscrits (à la baisse cette année scolaire)
- Maintien de l'opération « coup de pouce permis » : une aide 200 € par jeune qui obtient le permis de conduire automobile, qui permettrait d'aider 25 jeunes en 2025 (60 ont été soutenus depuis la mise en place en 2021)
- Subvention à la crèche : 80 000 € (le montant définitif sera déterminé selon le bilan de l'association)
- Pérennisation de l'aide à la rénovation des façades (15 000 €) pour la 8^{ème} année, après un élargissement du périmètre décidé en 2019 qui a permis de soutenir plus de projets
- Afin de réduire la pénalité liée à la carence en logements sociaux, des aides aux bailleurs sociaux sont prévues, en contre partie de la réservation de logements.

INVESTISSEMENTS POUR LE MANDAT 2020-2026

... RAPPEL DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Une programmation de principe répartie en 3 volets :

- Finaliser l'aménagement du pôle des Aiguillons (zone Agora) : sport, culture et loisirs
- Améliorer la voirie communale et les réseaux
- Maintenir un bon niveau d'équipement public et continuer l'embellissement de la ville

Soit 18 millions d'€ de dépenses réelles (hors remboursement du capital des emprunts) prévus jusqu'en 2026 ainsi répartis en principe :

- 1 million d'€ pour le pôle des aiguillons (zone Agora) : équipements culturel et sportifs
- 1 million d'€ de travaux de voirie par an, y compris les chemins ruraux
- 1 million d'€ pour les autres dépenses par an (bâtiments, projets ponctuels)

Chaque année, les enveloppes sont ajustées selon l'avancée des projets et les opportunités, et selon les imprévus.

L'année 2024 a marqué le commencement de nombreux projets et donc l'engagement de budgets conséquents pour l'Agora-Foot, l'église, l'extension de la Maison médicale... Une partie importante de ces engagements se trouve en RAR (reste à réaliser) 2024.

2025 marquera leur achèvement et leur mandatement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le FCTVA permet de récupérer une partie de la TVA payée sur certaines dépenses d'investissement au taux de 16,404 % (il *devrait* passer à 14,85 % en pour les attributions versées à partir de janvier 2025) : recette évaluée prudemment à 200 000 € en 2025 (sous réserve de validation préfectorale)
- Un excédent cumulé 2024 prévisionnel à 3,8 millions d'€ (dont une partie s'explique par des dépenses non engagées) sera partiellement affecté en recettes d'investissement pour financer les projets
- Baisse estimée des droits de mutation en raison de la crise immobilière qui n'ont représenté que 27 000 € en 2024 contre 119 000 € en 2021
- Virement de la section de fonctionnement, estimé à 2,5 millions d'€
- Une taxe d'aménagement (TA) due par le bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme :
 - évaluée avec précaution à 25 000 € (la crise immobilière réduit fortement les transactions, donc la TA)
 - Pour rappel, la TA a pu représenter plus de 100 000 € de recette annuelle. La baisse cumulée est donc considérable alors que la recette a juste atteint 27 000 € en 2024
- Opérations d'ordre pour les amortissements : évaluées à 200 000 € (pour rappel, le calcul est fait au prorata temporis depuis le passage en M57 en 2023)
- Subventions obtenues : solde école Marcel Pagnol, SMEG, mairie, toiture de l'église, Agora, place des Tamaris, PUP (le délai de versement est particulièrement long pour certains financeurs)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	PROJETS 2025
Voirie - Réseaux	<p>Travaux ponctuels de voirie nécessaires au maintien de l'état des voies communales (rue de la cave coopérative) et études préalables à la sécurisation des ouvrages d'art</p> <p>Travaux de performance énergétique et harmonisation du parc d'éclairage public (nouveau contrat passé en 2024)</p> <p>Lien avec Nîmes métropole pour les travaux sur les réseaux pluvial, d'eau et d'assainissement (étude rue du vallon, rue de la cave coopérative...)</p> <p>Fin de la réfection du chemin des Aiguillons à l'issue de la réalisation de 2 projets d'aménagement résidentiels (PUP)</p> <p>Piste cyclable en entrée de ville en partenariat avec Nîmes métropole</p>
Agora	<p>Travaux pour la suite de l'aménagement de la zone de l'Agora : dévoiement du réseau BRL, VRD, création de 2 terrains de football (avec buvette, vestiaires, locaux), création d'un parcours sportif paysager, d'espaces de rencontre et de jeux</p>
Autres	<p>Travaux d'extension du local médical et aménagement de la place des Tamaris</p> <p>Poursuite des travaux de modernisation de la maison de retraite</p> <p>Suite et fin des travaux pour la rénovation de la toiture de l'église</p> <p>Rénovation de la toiture et mise en sécurité de l'électricité + alarme de la Bergerie (phase 1)</p> <p>Études et travaux de modernisation / rénovation énergétique de la crèche</p> <p>Désimperméabilisation de cour d'école</p> <p>Continuer les acquisitions foncières en emplacement réservé (en vue du réaménagement de la place de la Madone notamment)</p> <p>Maintenir un bon niveau d'équipement public (enfance, mobilier urbain, véhicules/matériels techniques..) et de sécurité (bornes incendie, vidéoprotection...)</p> <p>Fin de la procédure de sélection de l'aménageur de la ZAC de Bonice</p> <p>Révision générale du PLU</p> <p>Replantation de végétaux à la place des arbres coupés (lotissements)</p> <p>Poursuite de l'embellissement des parcs municipaux et de la ville</p>

Soit une
dépende
prévisionnelle
de **5 M€**
réels en
2025

+

restes à réaliser
2024

+

remboursement du
capital

+

hors opérations
d'ordre

BUDGET ANNEXE « CIMETIERE »

- Ce budget excédentaire ne comporte qu'une section de fonctionnement.
- Il permet de créer et de vendre des concessions au cimetière communal (caveaux + columbarium).
- Il est équilibré à 25 000 €, comme en 2024.
- Maintien des tarifs des concessions et du columbarium (dernière mise à jour faite en 2024).

CCAS

... INFORMATIONS SUR LE BUDGET ET LES ACTIONS

- Budget prévisionnel stable à 69 000 € avec un personnel dédié (rémunéré par le budget général), accompagné d'un engagement étroit de la Vice-Présidente et du conseil d'administration, très impliqué pour l'analyse anonyme des dossiers et la discussion des projets.
- Financé principalement par un bon autofinancement, résultat d'une gestion sérieuse, et par une subvention maintenue à 15 000 € versée par le budget général.
- Il permet de délivrer une aide d'urgence (hygiène et alimentation) et une aide au paiement des factures d'énergie. Le conseil d'administration du CCAS se réunit régulièrement pour étudier les dossiers et vérifier que les critères d'éligibilité sont respectés.
- Le CCAS délivre aussi un accompagnement dans l'instruction des dossiers pour le maintien à domicile, des ventes de tickets de bus à tarifs préférentiels, d'organiser des manifestations pour les Séniors (semaine bleue, repas ou colis de Noël pour les plus de 75 ans, santé, sorties culturelles, voyage avec l'UDCCAS...). Les projets de séjours et sorties sont très appréciés et seront renforcés. L'ANCV propose en effet des voyages à des tarifs attractifs (réservés aux retraités car ces voyages sont financés en partie par la CARSAT), le CCAS de Bouillargues ne participe absolument pas financièrement aux voyages. Pour 2025 : destination Dordogne !
- Un portage de repas (fournis par Toque et Sens) est aussi assuré 3 fois par semaine par du personnel communal qui assure ainsi un lien social de proximité. Le niveau de satisfaction des bénéficiaires est important et le tarif est avantageux (7,10 € le repas depuis le 1^{er} janvier 2025).

CCAS

... PARTENARIATS ET ACTIONS



LA HALTE AU RÉPIT POUR LES AIDANTS

Un partenariat entre le CCAS et l'association Amaëlles s'est mis en place depuis le printemps 2023 avec l'ouverture d'une halte au répit destinée aux aidants.



LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Depuis 4 ans, Le CCAS de Bouillargues s'est engagé avec l'association Via Femina Fama dans la lutte contre les violences conjugales, afin de contribuer activement à la protection des victimes de violences et leurs enfants.



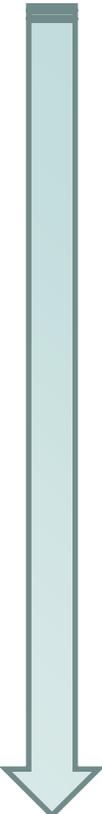
UN LIVRE POUR PARLER

Depuis le printemps 2024, le CCAS de Bouillargues s'est associé avec APO-G, association de prévention en orthophonie du Gard, pour proposer des rencontres avec les parents de nouveaux nés habitant la commune.

SEMAINE BLEUE 2024

- **LUNDI 30 SEPTEMBRE :**
Conférence sur les bienfaits de l'activité physique par l'association Ma Vie (partenariat CCAS + association Ma Vie + MSP Terre de Béliers + MSP Madeleine Brès)
- **MARDI 1^{er} OCTOBRE :**
Embarquement à Agde sur une péniche, balade sur le Canal du Midi, déjeuner à bord. Ensuite, visite des chais de Noilly Prat à Marseillan.
- **MERCREDI 2 OCTOBRE :**
Visite des Carrières de Lumière aux Baux de Provence / exposition : l'Égypte des pharaons + les Orientalistes.
- **JEUDI 3 OCTOBRE :**
Visite guidée du musée de la Romanité à Nîmes.
- **VENDREDI 4 OCTOBRE :**
Après-midi à la Résidence du Languedoc. Elodie, chanteuse de l'orchestre Texto, a fait chanter et danser les résidents. Plusieurs Bouillarguais sont venus se joindre à eux et passer un bon moment ensemble.

RAPPEL CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2025

- 
- Décembre 2024 : vote des ouvertures anticipées de crédits pour ouvrir $\frac{1}{4}$ des dépenses d'investissements 2025 (fait le 10/12/24 ; mise à jour le 25/02/25)
 - Février 2025 : présentation et débat sur le présent ROB 2025
 - Mars 2025 (au plus tard le 15 avril 2025) :
 - Vote des CA et CG du budget principal et du budget annexe des caveaux
 - Vote des taux de la fiscalité locale 2025
 - Vote de l'affectation des résultats 2024
 - Vote du budget 2025

**MERCI
DE
VOTRE
ATTENTION**



ROB 2025
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2025